

Humanæ Vitæ, voie de sainteté

CARDINAL ROBERT SARAH

Préfet de la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements

Abbaye sainte Anne de Kergonan - 4 août 2018, pour les 50 ANS d'*Humanæ Vitæ*

Introduction

Il y a exactement 50 ans le Pape Paul VI a signé sa dernière et plus importante Lettre Encyclique, *Humanæ Vitæ*. C'était le 25 juillet 1968. Si l'on replace cet enseignement du Bienheureux Paul VI dans son contexte historique, on mesure quel courage, quelle grande foi en Dieu et quelle docilité à l'Esprit-Saint, il a fallu au Pape pour oser un tel acte. Alors que de nombreux théologiens, et parfois même des évêques le poussaient à mettre l'Église à la remorque du monde et des médias, le Pape a rappelé avec force que l'Église ne peut enseigner autre chose que ce qu'elle a reçu du Christ : la vérité révélée, qui est la seule voie de bonheur et de sainteté pour les hommes.¹

Ainsi, malgré la tempête qu'a suscité *Humanæ Vitæ*, nous pouvons voir de nos yeux combien puissamment l'Esprit Saint a assisté et soutenu l'Office Pétrilien : au milieu d'un monde rendu esclave et dominé par les perversions de la révolution sexuelle, abandonné et isolé par

¹ Des Cardinaux et des Evêques, malheureusement, s'étaient organisés pour s'opposer radicalement et publiquement à l'Encyclique *Humanæ Vitæ*. D'abord la Conférence de l'Episcopat de Belgique, dirigée par le Cardinal Primat, Leo Suenens, publie, le 30 août 1968 une Déclaration de l'Episcopat de Belgique sur l'Encyclique *Humanæ Vitæ* pour manifester son opposition.

Puis un groupe plus élargi de Cardinaux opposés à l'Encyclique *Humanæ Vitæ*, constitué par les Cardinaux Suenens, Alfrink, Heenan, Döpfner et König. Ils se réunissent à Essen pour décider de leur opposition à *Humanæ Vitæ*, le 9 septembre 1968, au cours du *Katholikentag* d'Essen, en présence du Légal du Pape, le Cardinal Gustavo Testa. Une écrasante majorité a voté une résolution pour réviser l'Encyclique.

Le 30 juillet 1968, sous le titre « Contre l'Encyclique du Pape Paul VI », le New-York Times a lancé un appel signé par plus de 200 théologiens qui invitaient les Catholiques à désobéir à l'Encyclique de Paul VI. Cette déclaration également connue sous le nom de « Déclaration de Curran », (Charles Curran, théologien de l'Université Catholique d'Amérique), était quelque chose qui n'avait jamais été vu dans toute l'histoire de l'Eglise.

En 1969 neuf évêques Néerlandais dont le Cardinal Alfrink, ont voté pour la soi-disant Déclaration d'Indépendance, qui invitait les fidèles à rejeter l'enseignement de *Humanæ Vitæ*.

« En 1968, se rappelle le Cardinal Francis J. Stafford, quelque chose de terrible est arrivé dans l'Eglise. Dans le Sacerdoce ministériel, parmi les amis, des fractures se sont produites partout, qui ne seraient plus jamais guéries ; ces blessures continuent à affliger toute l'Eglise. » Paul VI a été presque traumatisé par le conflit qui a émergé de certains personnages principaux du Concile qui étaient les plus proches de lui. Le 7 décembre 1968, dans une allocution au Séminaire Lombard, il a même parlé de « l'autodestruction de l'Eglise », d'un processus qui a secoué et détruit l'Eglise de l'intérieur. Cette « autodestruction de l'Eglise » se poursuit. Elle est menée par des membres éminents de la hiérarchie et du clergé.

beaucoup de cardinaux, évêques et théologiens, Pierre s'est tenu seul et Pierre est resté fort. Non seulement Paul VI a réaffirmé la doctrine historique et apostolique, mais il s'est surtout montré immensément prophétique. Cinquante ans après sa publication, cet enseignement magistériel manifeste non seulement sa vérité immuable, mais il révèle également la clairvoyance avec laquelle le problème fut affronté. Les passages suivants de l'Encyclique ne prévoyaient-ils pas exactement la perversion sexuelle que nous vivons aujourd'hui et la dictature des Autorités gouvernementales Nord-Européennes libérales qui déstructurent et démolissent la famille, légalisent et promeuvent la contraception et l'avortement :

« On peut craindre aussi que l'homme en s'habituant à l'usage des pratiques anticonceptionnelles, ne finisse par perdre le respect de la femme et, sans plus se soucier de l'équilibre physique et psychologique de celle-ci, n'en vienne à la considérer comme un simple instrument de jouissance égoïste, et non plus comme sa compagne respectée et aimée. » (HV 17)

« Il n'est pas besoin de beaucoup d'expérience pour connaître la faiblesse humaine et pour comprendre que les hommes - les jeunes, en particulier, si vulnérables sur ce point - ont besoin d'encouragement à être fidèles à la loi morale, et qu'il ne faut pas leur offrir quelque moyen facile pour en éluder l'observance. » (HV 17)

« Qu'on réfléchisse aussi à l'arme dangereuse que l'on viendrait à mettre ainsi aux mains d'autorités publiques peu soucieuses des exigences morales. Qui pourra reprocher à un gouvernement d'appliquer à la solution des problèmes de la collectivité ce qui serait reconnu permis aux conjoints pour la solution d'un problème familial ? Qui empêchera les gouvernants de favoriser et même d'imposer à leurs peuples, s'ils le jugeaient nécessaire, la méthode de contraception estimée par eux la plus efficace ? Et ainsi les hommes, en voulant éviter les difficultés individuelles, familiales ou sociales que l'on rencontre dans l'observation de la loi divine, en arriveraient à laisser à la merci de l'intervention des autorités publiques le secteur le plus personnel et le plus réservé de l'intimité conjugale. » (HV 17)

Paul VI n'a pas pu se taire, la grâce du successeur de Pierre lui a donné le courage de parler avec clarté et fermeté. Il n'a pas pu en faire autrement car il en va de la Révélation, du message du Christ. Il n'a pas pu se taire car ce qui est en jeu dans l'encyclique *Humanae Vitae*, c'est, ni plus ni moins, la sainteté des couples chrétiens.

I - LUCIDITE PROPHETIQUE

En résistant à la pression médiatique et mondaine, Paul VI a posé un acte prophétique. Non seulement parce qu'il a, en quelque sorte, anticipé les découvertes scientifiques les plus récentes sur la nocivité des contraceptifs chimiques pour la santé humaine. Mais bien plus profondément parce qu'en portant la lumière de Dieu sur la vie conjugale, il a mis en valeur une voie de sainteté.

Je voudrais aujourd'hui insister sur cet aspect de l'encyclique *Humanae Vitae*, en la relisant en particulier à la lumière des grands textes de saint Jean-Paul II qui en sont l'interprétation authentique. Il nous faut prendre conscience que *Humanae Vitae* n'est pas un simple document disciplinaire, une simple condamnation de la contraception ; beaucoup plus profondément, ***Humanae Vitae* est une invitation à la sainteté conjugale**, à une manière de vivre la vie de couple et la responsabilité de parents selon le dessein de Dieu.

En cela Paul VI est vraiment comme un prophète qui invite le Peuple de Dieu à la

conversion. Il nous invite, il vous invite, vous, foyers chrétiens, à la communion avec Dieu.

II - UNE ERREUR DE PERSPECTIVE

Le refus d'*Humanæ Vitæ*, la méfiance vis à vis de cet enseignement vient souvent d'une erreur de perspective. On entend souvent dire : "*la règle de l'Église est dure*", ou "*L'Église manque de miséricorde*" ou encore "*la règle est impossible à observer dans les faits*".

Comme si, Paul VI, en condamnant la contraception, avait arbitrairement décidé du permis et de l'interdit. Il y a là une erreur fondamentale ! Paul VI n'a pas, "un beau jour", décidé d'interdire la contraception, par pur caprice ou volonté d'imposer une opinion personnelle. C'est vraiment, après quatre longues années d'étude, de réflexion, de consultation, de lecture de documents scientifiques de qualité sur la question, après avoir longuement prié et s'être totalement livré à l'Esprit Saint, et mu par le sentiment aigu de sa grave responsabilité de père et de pasteur devant Dieu, devant l'Église et devant l'humanité, absolument fidèle à sa foi catholique et docile au magistère pérenne de l'Église, que Paul VI a pris la décision d'expliquer les circonstances et les raisons qui l'ont motivé à rappeler l'enseignement ferme de l'Église.

Voilà ce qu'il dit, lui-même, en présentant l'Encyclique *Humanæ Vitæ* à l'audience générale du 31 juillet 1968.

« Ce document pontifical n'est pas seulement la déclaration d'une loi morale négative — c'est-à-dire l'interdiction de tout acte se proposant de rendre impossible la procréation (n. 14) — mais il est surtout la présentation positive de la moralité conjugale, par rapport à sa mission d'amour et de fécondité « dans la vision intégrale de l'homme et de sa vocation naturelle et terrestre, mais aussi surnaturelle et éternelle » (n. 7).

Ce document est encore la clarification d'un chapitre fondamental de la vie personnelle, conjugale, familiale et sociale de l'homme; mais il n'est pas l'exposé complet de tout ce qui a trait à l'être humain dans le domaine du mariage, de la famille, de l'honnêteté des mœurs, domaine immense sur lequel le magistère de l'Église pourra et devra sans doute revenir, avec un dessein plus ample, organique et synthétique. Cette encyclique répond à des questions, à des doutes, à des tendances, au sujet desquelles — on le sait — la discussion a été assez large et vive, ces derniers temps, et à laquelle Nous sommes fortement intéressé, de par Notre fonction pastorale et doctrinale. Nous ne vous parlerons pas maintenant de ce document, d'abord à cause de la délicatesse et de la gravité de son sujet, qui Nous semble dépasser la simplicité de ce discours hebdomadaire, ensuite parce qu'il ne manque et ne manquera pas de publications qui seront à la disposition de ceux qui s'intéressent au problème développé dans l'Encyclique (par exemple: G. Martelet, *Amour conjugal et renouveau conciliaire*).

Nous ne vous dirons que quelques paroles, non sur le document lui-même, mais sur les sentiments qui furent les Nôtres, durant cette longue période de sa préparation.

*Sentiment de responsabilité pour dégager la vérité
d'un problème complexe, difficile et grave*

Notre premier sentiment fut celui de Notre grave responsabilité. Il Nous a fait entrer dans le vif du sujet et soutenu tout au long des quatre années nécessaires à l'étude et à l'élaboration de cette encyclique. Et Nous pouvons vous avouer que ce sentiment de Notre responsabilité ne Nous a pas fait peu souffrir spirituellement. Jamais comme en cette conjoncture, Nous n'avions senti le poids de Notre charge. Nous avons étudié, lu, discuté autant que Nous le pouvions, et Nous avons aussi beaucoup prié. Certaines circonstances relatives à ce problème vous sont connues: Nous devons répondre à l'Eglise, à l'humanité entière; Nous devons évaluer, avec l'engagement — et en même temps la liberté — de Notre devoir apostolique, une tradition non seulement séculaire, mais récente, celle de Nos trois prédécesseurs immédiats; Nous étions obligé de faire Nôtre l'enseignement du Concile que Nous avons, Nous-même, promulgué; Nous étions enclin à accueillir, jusqu'à la limite où il Nous semblait pouvoir aller, les conclusions — bien que de caractère consultatif — de la commission instituée par le Pape Jean XXIII et élargie par Nous-même, sans perdre de vue notre devoir de prudence; Nous connaissions les controverses suscitées par ce problème si important, avec tant de passion mais aussi avec tant d'autorité; Nous percevions les voix puissantes de l'opinion publique et de la presse; Nous écoutions les voix plus faibles, mais plus pénétrantes pour Notre cœur de père et de pasteur, de tant de personnes, de femmes respectables spécialement, angoissées par ce problème difficile et par leur expérience encore plus difficile; Nous lisions les rapports scientifiques sur les alarmantes questions démographiques du monde, étayées sur des études d'experts et des programmes gouvernementaux; Nous recevions de toute part des publications, dont quelques-unes inspirées par l'examen de certains aspects scientifiques du problème, d'autres par des considérations réalistes de situations sociologiques nombreuses et graves, ou encore par celles, si impérieuses aujourd'hui, des mutations qui envahissent tous les secteurs de la vie moderne.

Combien de fois n'avons-Nous pas eu l'impression d'être submergé par cette accumulation de documents, et combien de fois — humainement parlant — n'avons-Nous pas compris l'inaptitude de Notre pauvre personne, devant la formidable obligation apostolique de devoir se prononcer sur ce problème; combien de fois n'avons-nous pas tremblé en face de ce dilemme d'une condescendance facile aux opinions courantes, ou d'une sentence mal supportée par la société moderne, ou qui soit arbitrairement trop grave pour la vie conjugale.

Nous Nous sommes appuyé sur de nombreuses consultations particulières de personnes d'une haute valeur morale, scientifique et pastorale; et invoquant le Saint-Esprit, Nous avons mis Notre conscience en état de pleine et libre disponibilité à la voix de la vérité, cherchant à interpréter la règle divine que Nous voyons se dégager de l'exigence intrinsèque de l'authentique amour humain, des structures essentielles de l'institution du mariage, de la dignité personnelle des époux, de leur mission au service

de la vie, comme de la sainteté du mariage chrétien; Nous avons réfléchi sur les éléments stables de la doctrine traditionnelle et actuelle de l'Eglise, ensuite spécialement sur les enseignements du Concile récent; Nous avons pesé les conséquences de l'une ou de l'autre décision, et Nous n'avons pas eu de doute sur Notre devoir de prononcer Notre sentence dans les termes exprimés par la présente encyclique. »

Oui ! disponibilité à la voix de la vérité, fidélité à la Doctrine traditionnelle et actuelle de l'Eglise, et soumission humble et filiale à Dieu qui nous révèle la vérité de l'amour, de l'être humain, et le sens du mariage.

Chers amis, chers époux si, comme chrétiens, vous refusez la contraception, ce n'est pas d'abord "*parce que l'Église l'interdit*". C'est plutôt parce que vous **savez**, par l'enseignement de l'Église, que la contraception est intrinsèquement un mal, c'est-à-dire qu'elle **détruit la vérité de l'amour et du couple humain**. Elle réduit la femme à n'être qu'un objet de plaisir et de jouissance toujours disponible à tout instant et en toutes circonstances aux pulsions sexuelles de l'homme.

Cela me semble très important. Le principe de la morale chrétienne n'est pas le respect d'un devoir imposé de l'extérieur et passivement subi, mais plutôt l'amour du bien, de la vérité de l'être. Paul VI par l'encyclique *Humanae Vitae* a d'abord cherché à contempler la vérité de l'être humain sexué et du couple humain. Il a cherché à découvrir le dessein que le Créateur a inscrit dans la nature de l'homme et de la femme. Paul VI a cherché à nous faire découvrir le bien vers lequel cette nature profonde nous fait tendre. Il a cherché à nous faire désirer le bien surnaturel, c'est-à-dire la sainteté à laquelle Dieu appelle les couples à travers leur vie conjugale.

III - UNE VERITE CONFORME A LA RAISON ET CONFIRMEE PAR LA REVELATION

Il convient de souligner que cette vérité de l'amour humain est accessible à la raison humaine. Saint Jean-Paul II rappelle ainsi que l'affirmation selon laquelle « tout acte conjugal demeure par soi ouvert à la transmission de la vie » (H.V. 11), décrit la "vérité ontologique", la "structure intime", la "structure réelle"² de l'acte conjugal. Il s'agit donc avant tout d'une affirmation conforme à la raison humaine, accessible à tout homme qui cherche la vérité »³.

Ce caractère raisonnable fonde l'affirmation de Paul VI et de Jean-Paul II : « les normes morales d'*Humanae Vitae* font partie de la loi naturelle. **Tout homme de bonne volonté peut pressentir et découvrir qu'une attitude contraceptive est contraire à la vérité humaine de l'amour conjugal** »⁴.

Mais il faut aller beaucoup plus loin. En effet, Saint Jean-Paul II affirme avec force que la norme morale formulée dans *Humanae Vitae* fait partie de la Révélation divine. Car l'Eglise enseigne cette norme bien qu'elle ne soit pas exprimée formellement (c'est-à-dire littéralement) dans les Saintes Ecritures ; elle le fait dans la conviction que l'interprétation de la loi naturelle est de compétence du Magistère. Nous pouvons toutefois en dire plus. Même si la norme morale, telle

² Saint Jean-Paul II, Audience générale du 18 juillet 1984.

³ Saint Jean-Paul II, Audience générale du 18 juillet 1984.

⁴ Saint Jean-Paul II, Audience générale du 7 décembre 1981.

qu'elle est formulée dans l'Encyclique *Humanæ Vitæ*, ne se trouve pas littéralement dans la Sainte Ecriture, néanmoins, du fait qu'elle est contenue dans la Tradition et – comme l'écrit le Pape Paul VI – qu'elle a été « maintes fois exposée aux fidèles par le Magistère (HV 12), il résulte que cette norme correspond à l'ensemble de la doctrine révélée contenue dans les sources bibliques (HV 4).

Une telle affirmation est capitale pour comprendre l'erreur de tous ceux qui demandent un "changement de discipline", de tous ceux qui disent "l'Église est trop dure" ou "l'Église doit s'adapter". **Par l'Encyclique *Humanæ Vitæ*, l'Église ne fait que transmettre ce qu'elle a reçu de Dieu lui-même. Elle n'a pas, elle n'aura jamais le pouvoir d'y changer quoi que ce soit.** La norme morale d'*Humanæ Vitæ* "appartient non seulement à la loi morale naturelle, mais aussi à l'ordre moral que Dieu a révélé : de ce point de vue également, elle ne pourrait être différente mais seulement et uniquement telle que la transmettent la Tradition et le Magistère"⁵.

On peut donc affirmer que Dieu lui-même a pris soin de nous révéler les voies du bonheur et du Bien pour le couple humain.

Accueillir *Humanæ Vitæ* n'est donc pas d'abord une question de soumission et d'obéissance au Pape, mais d'écoute et d'accueil de la Parole de Dieu, de la bienveillante révélation de Dieu sur ce que nous sommes et sur ce que nous avons à faire pour correspondre à son amour. **L'enjeu est en fait celui de notre vie théologale, de notre vie de relation avec Dieu.** Les Cardinaux, les Evêques et les théologiens qui ont rejeté *Humanæ Vitæ* et incité les fidèles à la rébellion contre l'Encyclique se sont donc mis délibérément et publiquement en lutte contre Dieu lui-même. Le plus grave, c'est qu'ils invitent les fidèles à s'opposer à Dieu.

IV - TROIS ERREURS

Ces rappels vont nous permettre d'écarter trois erreurs à propos d' *Humanæ Vitæ*.

- La première erreur se situe chez les fidèles et les époux en particulier. Certains pourraient avoir l'impression que l'Église leur impose un poids insupportable, un fardeau trop lourd qui viendrait peser sur leur liberté.

Chers amis, une telle idée est fautive ! L'Église ne fait que transmettre la vérité reçue de Dieu et connue par la Raison. **Or, il n'y a que la vérité qui rend libre !** Chers amis, chers couples qui vivez de cette vérité, vous devez témoigner auprès des autres ! Vous aussi vous devez être prophètes ! Il faut dire combien le refus des pratiques et de la mentalité contraceptives **libère** le couple des pesanteurs de l'égoïsme. Une vie selon la vérité de la sexualité humaine **libère** de la peur ! Elle **libère les énergies de l'amour, elle rend heureux !** Vous qui le vivez, dites-le ! Écrivez-le ! Témoignez ! C'est votre mission de laïcs ! L'Église compte sur vous, elle vous confie cette mission !

Vous devrez donc témoigner du fait que l'encyclique *Humanæ Vitæ* ne doit pas être reçue avec une obéissance qui ne serait que matérielle. Elle doit être reçue avec intelligence et l'assentiment du cœur. L'intelligence doit s'approprier la vérité qui y est contemplée et dévoilée. Le cœur doit désirer le bien proposé à notre amour.

⁵ Saint Jean-Paul II, Audience générale du 18 juillet 1984.

Recevoir *Humanæ Vitæ* ne revient donc pas à, matériellement et systématiquement, « avoir de nombreux enfants ». Non ! Cela veut tout simplement dire, s'ouvrir généreusement et largement à la vie et accueillir autant d'enfants que votre santé, votre amour et vos moyens vous le permettent, dans un profond sentiment de gratitude à Dieu. Recevoir *Humanæ Vitæ*, c'est entrer dans la nature profonde de l'amour humain et donc s'engager dans une démarche de paternité-maternité responsable qui, tout en refusant toute pratique contraceptive, sait ouvrir le couple à un accueil généreux et intelligent de la vie, non pas à tout prix, mais selon les capacités de chaque couple. Sachant parfois, si des circonstances justifiées le réclament, espacer les naissances en utilisant l'alternance des périodes de fertilité. Toujours pour mieux protéger l'amour conjugal et familial.

- La deuxième erreur à éviter se trouve chez les théologiens et les moralistes. Je voudrais ici avec force reprendre les mots mêmes de Jésus : « Gardez-vous des faux-prophètes ! Ils viennent à vous déguisés en agneaux, mais au dedans ce sont des loups rapaces ! » (Mt 7, 15) « Ces gens-là, dit saint Paul, sont de faux apôtres, des faussaires, camouflés en apôtres du Christ ; rien d'étonnant à cela : Satan lui-même se camoufle en ange de lumière... Mais leur fin sera conforme à leurs œuvres » (2 Co 7, 13-15) Oui, gardez-vous de ceux qui vous disent que, tant que l'intention générale du couple est droite, les circonstances pourraient justifier le choix des moyens contraceptifs. **Chers amis, de tels propos sont des mensonges !** Et ceux qui vous enseignent de telles aberrations « falsifient la Parole de Dieu » (2 Co 4,2) Ils ne parlent pas au nom de Dieu. Ils parlent contre Dieu et contre l'enseignement de Jésus. Ils sont comme les serpents brûlants du livre des Nombres, dont la morsure fait périr. Ne portez attention à aucune de leur parole. Et tous ceux qui sont mordus par ces serpents de la confusion doctrinale et morale n'ont qu'une chose à faire : imiter le peuple d'Israël : courir vers le salut, le regard fixé sur le Serpent d'airain, Jésus Christ, suspendu sur l'étendard de la Croix, pour qu'ils restent en vie (cf Nb 21, 4-9). Oui, regardez Jésus, écoutez-le et n'obéissez qu'à Lui seul ! Il est le seul Maître !

Quand on vous dit : il y a des situations concrètes qui peuvent justifier un recours au contraceptif, on vous ment ! On vous prêche une doctrine frelatée (cf 2 Cor 2, 17) ! Bien plus, on vous fait du mal, car on vous indique une voie qui ne conduit ni au bonheur, ni à la sainteté !

A ce propos, Jean-Paul II a pu dire que "lorsqu'on oppose des situations concrètes à ce que la loi morale prescrit, c'est qu'au fond on ne croit plus que la loi de Dieu est l'unique vrai bien de l'homme"⁶.

Comment peut-on prétendre que "*dans certaines situations*" une attitude qui contredit la vérité profonde de l'amour humain deviendrait bonne ou nécessaire ? C'est impossible ! Pourtant « il en est qui osent apporter des solutions malhonnêtes à ces problèmes et même qui ne reculent pas devant le meurtre. Mais l'Eglise rappelle qu'il ne peut y avoir de véritable contradiction entre les lois divines qui régissent la transmission de la vie et celles qui favorisent l'amour conjugal authentique (cf. GS 51, §2). Oui ! La plénitude du bonheur conjugal passe **toujours** par le respect de la nature profonde de la sexualité et donc son ouverture à la vie. **La contraception est toujours**

⁶ Saint Jean-Paul II, *Veritatis Splendor*, 84.

un mal moral parce qu'elle détruit toujours l'amour des conjoints ! Elle leur fait du mal et leur fait faire le mal !

Il ne saurait ici y avoir de conflit de devoirs. Le bien du couple passe toujours par une vie selon sa nature profonde, selon son être. « **Les circonstances ou les intentions ne pourront jamais transformer un acte intrinsèquement malhonnête de par son objet en un acte "subjectivement" honnête ou défendable comme choix** »⁷.

Par conséquent, il n'existe aucune situation où la norme serait impossible à mettre en œuvre. En effet, cela impliquerait que le Créateur se contredise et nous demande d'aller contre l'ordre sage qu'il a lui-même inscrit dans la Création.

Il y a là, rappelle Jean-Paul II, un enjeu pastoral fort. « Le fait que la loi doit être d'une possible réalisation appartient à la nature même de la loi (...) Que la norme soit réalisable appartient au domaine pratique et pastoral »⁸. Aussi, il est faux d'opposer la vérité de la loi à des réalisations pratiques contraires. On ne doit jamais opposer pastorale pratique et vérité universelle de la loi morale. La pastorale concrète est toujours la recherche des moyens les plus appropriées pour mettre en œuvre l'enseignement universel, jamais pour y déroger.

Comme le dit Saint Jean-Paul II en parlant de la contraception "**Aucune circonstance personnelle ou sociale n'a jamais pu, ne peut et ne pourra jamais justifier un tel acte**"⁹. "**Il ne s'agit pas d'une doctrine inventée par l'homme : elle a été inscrite par la main créatrice de Dieu dans la nature même de la personne humaine et a été confirmée par lui dans la révélation**"¹⁰.

- La troisième erreur à éviter se trouve chez les pasteurs : prêtres et évêques.

Chers frères prêtres, on cherche parfois à nous culpabiliser en nous accusant de faire porter aux autres le fardeau que nous ne portons pas nous-mêmes. Ne vous laissez pas intimider : obéissez à Dieu plutôt qu'aux hommes. Si vraiment *Humanæ Vitæ* est la charte d'une vie conjugale menée selon la vérité profonde de la sexualité humaine, alors, nous n'imposerons aucun fardeau ! Au contraire, en prêchant *Humanæ Vitæ*, nous annonçons la bonne nouvelle ! Nous annonçons la sainteté conjugale ! **Comment nos cœurs de prêtres pourraient-ils priver les âmes de cette voie royale de la sainteté conjugale ? Comment pourrions-nous proposer une forme de sainteté "au rabais", inaboutie ? Non !**

Comme le dit Paul VI, "Ne diminuer en rien la salutaire doctrine du Christ est une forme éminente de charité envers les âmes"¹¹ et s'adressant aux évêques, le Bienheureux Pape continue : "Travaillez avec ardeur et sans relâche à la sauvegarde et à la sainteté du mariage, pour qu'il soit toujours davantage vécu dans toute sa plénitude humaine et chrétienne. Considérez cette mission comme **l'une de vos plus urgentes responsabilités** dans le temps présent"¹².

⁷ Saint Jean-Paul II, *Veritatis Spondor*, 81.

⁸ Saint Jean-Paul II, Audience générale du 25 juillet 1984.

⁹ Saint Jean-Paul II, Discours du 12 novembre 1988 au Congrès international des théologiens moralistes.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Bienheureux Paul VI, *Humanæ Vitæ*, 29.

¹² Bienheureux Paul VI, *Humanæ Vitæ*, 30.

Chers frères prêtres, annoncer la bonne nouvelle de l'Évangile sur la sexualité et le mariage, c'est ouvrir aux couples la voie d'une vie heureuse et sainte ! **C'est notre devoir de pères, de guides, de pasteurs !**

De notre part, "les silences, les incertitudes ou les ambiguïtés à cet égard ont pour conséquence de voiler la vérité humaine et chrétienne de l'amour conjugal"¹³. Par amour paternel pour les époux, par zèle missionnaire, par générosité dans l'évangélisation n'ayons pas peur de prêcher et d'annoncer cette bonne nouvelle. Même si nous devons souffrir les attaques, le mépris, la solitude et les moqueries, proclamons la vérité de l'Évangile. Paul VI nous a montré par son encyclique un bel exemple de charité pastorale, **n'ayons pas peur de l'imiter ! Notre silence serait complice et coupable. N'abandonnons pas les couples aux sirènes trompeuses de la facilité !** Remarquons d'ailleurs que notre célibat est un gage de crédibilité. Si nous vivons en vérité la joie d'une vie donnée dans la continence totale pour le Royaume des cieux (cf Mt 19,12), nous pouvons prêcher la joie d'une vie d'époux donnée dans la fécondité responsable et dans la générosité de la continence périodique quand cela est nécessaire.

Bien entendu, plus nous prêcherons avec force la vérité, plus nous saurons accompagner les personnes avec "patience et bonté"¹⁴, comme le Seigneur qui fut intransigeant avec le mal et miséricordieux avec les personnes". Mais la miséricorde sans la vérité n'existe pas, car Dieu est Vérité !

V - UNE VOIE DE SAINTETE POUR LES COUPLES

Ces trois erreurs étant écartées, nous pouvons approfondir ce qu'est cette voie de sainteté décrite par *Humanæ Vitæ*.

Je voudrais tout d'abord souligner qu'au fondement de toute sainteté, on doit trouver l'amour de Dieu. Or celui qui aime veut ce que veut l'être aimé. Aimer Dieu, c'est vouloir ce qu'il veut. Au sommet de la mystique, on parle de l'union des volontés, ou de la communion des volontés. Il importe donc de commencer par chercher la volonté de Dieu. Il nous faut déchiffrer le dessein que le Créateur a inscrit dans notre nature d'homme et de femme, dans la nature du couple et du rapport conjugal. C'est précisément ce qu'affirme Benoît XVI lorsqu'il dit : « *La nature est l'expression d'un dessein d'amour et de vérité*. Elle nous précède et Dieu nous l'a donnée comme milieu de vie. Elle nous parle du Créateur (cf. *Rm* 1, 20) et de son amour pour l'humanité. (...) Pourtant ce milieu naturel n'est pas seulement un matériau dont nous pouvons disposer à notre guise, mais c'est l'œuvre admirable du Créateur, portant en soi une « grammaire » qui indique une finalité et des critères pour qu'il soit utilisé avec sagesse et non pas exploité de manière arbitraire. (cf. *Caritas in veritate* 48).

Ce travail de sagesse pour comprendre le dessein divin, la volonté inscrite par Dieu dans l'ordre des choses a été initié par Paul VI et magnifiquement amplifié par Saint Jean-Paul II. Il ouvre pour les époux la voie d'une spiritualité de communion avec le projet du Créateur. Paul VI encourage ainsi les couples à "**conformer leur conduite aux intentions créatrices de Dieu**"¹⁵. Il y

¹³ Saint Jean-Paul II, 7 décembre 1981.

¹⁴ Bienheureux Paul VI, *Humanæ Vitæ*, 29.

¹⁵ Saint Jean-Paul II, Audience général du 1^{er} août 1984.

a dans cette volonté d'épouser l'intention créatrice une véritable voie d'union théologique à Dieu en même temps que de juste réalisation de soi. C'est vraiment aimer Dieu que d'aimer ce que sa sagesse a inscrit dans ma nature. Et cela ouvre à un juste et réaliste amour de soi. En effet, comme le dit Benoît XVI, « nous vivons de manière juste si nous vivons selon la vérité de notre être, c'est-à-dire selon la volonté de Dieu. Car la volonté de Dieu ne constitue pas pour l'homme une loi imposée de l'extérieur, qui le force, mais la mesure intrinsèque de sa nature, une mesure qui est inscrite en lui et fait de lui l'image de Dieu, et donc une créature libre. Si nous vivons contre l'Amour et contre la Vérité – contre Dieu – alors nous nous détruisons réciproquement et nous détruisons le monde. Alors nous ne trouvons pas la vie, mais nous faisons le jeu de la mort. Tout cela est raconté à travers des images immortelles dans l'histoire de la chute originelle et de l'homme chassé du Paradis terrestre. »¹⁶

On pourrait trouver ici une application profonde et mystique de ce que le Pape François appelle "la conversion écologique". En effet, nous sommes invités à renoncer à une conception selon laquelle l'homme devrait posséder la nature et même sa propre nature, dans une logique de domination et de manipulation par la technique¹⁷. Pourquoi vouloir changer sa nature, pourquoi la violer en la manipulant ? Nous n'avons pas à nous mutiler pour nous réaliser selon nos sentiments ou nos tendances et différemment de ce que Dieu a fait de nous. Il nous a créés à son image et à sa ressemblance, homme et femme Il nous créa (cf Gn 1, 27). Nous nous détruisons si nous voulons nier ou refuser d'être né homme ou femme en décidant de mutiler notre nature d'homme ou de femme. Au contraire, nous devons entrer dans une logique de réception de la nature, de notre propre nature, comme un cadeau, un don gratuit du Créateur qui nous révèle quelques parcelles de son infinie sagesse. Dès lors, nous n'avons pas à dominer ou à manipuler arbitrairement la nature, notre propre nature, mais, comme dit le Pape François, à "l'accompagner, à se plier aux possibilités qu'elle offre. Il s'agit de recevoir ce que la réalité naturelle permet de soi, comme en tendant la main"¹⁸. Car à travers notre nature, celui qui nous tend la main et se révèle ; c'est l'auteur de la nature : le Créateur.

Comme le dit saint Jean-Paul II : "le caractère vertueux du comportement qui s'exprime dans la régulation "naturelle" de la fécondité est fonction non pas tant de la fidélité à une "loi naturelle" impersonnelle **mais plutôt à la personne du Créateur, origine et Seigneur de l'ordre qui se manifeste dans cette loi**"¹⁹. En lui soumettant notre intelligence et notre cœur, nous entrons véritablement en communion d'intention avec lui.

Cela nous permet de préciser encore la réalité de cette voie de sainteté mise en valeur par *Humanæ Vitæ*. Il ne s'agit pas de respecter seulement matériellement un ordre biologique mais bien de conformer toute sa vie à l'ordre de la Création. L'ordre biologique, le cycle de la fécondité, est "l'expression de l'ordre de la nature, c'est-à-dire du plan providentiel du Créateur, dans l'exécution fidèle duquel dépend le vrai bien de la personne humaine"²⁰. Mais ce plan du Créateur ne se réduit pas à la régularité biologique. La fidélité à l'ordre de la Création comprend bien davantage. La

¹⁶ Benoît XVI, Homélie du 8 décembre 2005.

¹⁷ Pape François, *Laudato si*, 106-108.

¹⁸ Pape François, *Laudato si*, 106.

¹⁹ Saint Jean-Paul II, Audience générale du 29 août 1984.

²⁰ Saint Jean-Paul II, Audience générale du 29 août 1984.

fidélité au plan de Dieu suppose l'exercice d'une paternité-maternité responsable qui s'exprime à travers une utilisation intelligente du rythme de la fécondité. Elle suppose une collaboration entre les époux, une communication, des choix communs et libres, posés en conscience, éclairés par la grâce et la prière persévérante, fondés sur une générosité foncière, pour décider, soit de donner la vie, soit, pour de justes motifs²¹, de repousser à plus tard une naissance. Elle suppose une vraie charité conjugale, une véritable tempérance et maîtrise de soi, surtout s'il faut limiter les unions conjugales aux périodes infécondes. **Bref, il s'agit de tout un art de vivre, d'une spiritualité, d'un mode proprement conjugal de sainteté !**

Comme le notait déjà Paul VI "cette discipline... apporte à la vie familiale des fruits de sérénité et de paix, et elle facilite la solution d'autres problèmes ; elle favorise l'attention à l'autre conjoint, aide les époux à bannir l'égoïsme, ennemi du véritable amour, et approfondit leur sens de responsabilité". (H.V. 21).

VI - UN ART DE VIVRE

Souligner cet aspect permet de lever une équivoque. On parle parfois de "*méthodes naturelles de régulation des naissances*". Nombreux sont ceux qui croient que ces méthodes sont "*naturelles*" parce qu'elles ne font pas appel à un procédé artificiel chimique ou mécanique. Ce n'est pas tout à fait juste.

Comme le souligne Jean-Paul II « la réduction à la seule régularité biologique, détaché de "l'ordre de la nature", c'est-à-dire du "plan du Créateur" est une déformation de la pensée authentique de l'encyclique *Humanae Vitae* »²². Mais bien plus, continue ce saint Pape, qu'on pourrait appeler le Docteur de la sainteté conjugale, « la qualification de "naturelle" que l'on attribue à la régulation moralement correcte de la fertilité (suivant le rythme naturel) s'explique parce que s'y conformer correspond à la vérité de la personne et donc à sa dignité : une dignité qui revient "naturellement" à l'homme en tant qu'être raisonnable et libre. Être raisonnable et libre, l'homme peut et doit examiner avec perspicacité ce rythme biologique qui appartient à l'ordre naturel. Il peut et doit s'y conformer afin d'exercer cette paternité-maternité responsable qui selon le dessein du Créateur est inscrite dans l'ordre naturel de la fécondité humaine »²³.

Plutôt que de "méthode naturelle" on doit donc parler d'un exercice de la fécondité selon la nature humaine. Ce dernier suppose une "maturité dans l'amour qui n'est pas immédiate, mais comporte un dialogue, une écoute réciproque et une maîtrise singulière de la pulsion sexuelle dans un chemin de croissance dans la vertu", dira Benoît XVI. Ainsi, on ne peut parler de vie **selon l'ordre de la nature, selon le dessein créateur que si une méthode naturelle de régulation de naissance est elle-même vécue dans un contexte de vertus conjugales propres.**

²¹ Cf. *Humanae Vitae*, 16 : « Si donc il existe, pour espacer les naissances, de sérieux motifs dus, soit aux conditions physiques ou psychologiques des conjoints, soit à des circonstances extérieures, l'Église enseigne qu'il est alors permis de tenir compte des rythmes naturels, inhérents aux fonctions de la génération, pour user du mariage dans les seules périodes infécondes et régler ainsi la natalité sans porter atteinte aux principes moraux que Nous venons de rappeler. (Cf. *Pie XII*, A.A.S. 43 (1951), p. 816.) ».

²² Saint Jean-Paul II, Audience générale du 29 août 1984.

²³ Saint Jean-Paul II, Audience générale du 5 septembre 1984.

"Il arrive souvent que la méthode, détachée de la dimension éthique qui lui est propre, soit mise en œuvre de manière purement fonctionnelle, et même utilitaire. Si l'on sépare la méthode naturelle de sa dimension éthique, on cesse de percevoir la différence qui existe entre elle et les autres méthodes et moyens artificiels, et on arrive à en parler comme s'il s'agissait simplement d'une autre forme de contraception"²⁴. Le Cardinal Lopez-Trujillo parlait à ce propos de méthodes naturelles qui se transforment en "contraceptions écologiques"²⁵ parce qu'elles sont utilisées dans une mentalité hédoniste, fermée à l'accueil de la vie.

Au contraire, utilisée dans l'esprit d'une vie selon le dessein créateur, une méthode naturelle ouvre les époux aux vertus propres de la vie conjugale. Elle ouvre la porte à une pleine liberté intérieure dans le don de soi. « La manière correcte d'entendre et de pratiquer la continence périodique en tant que vertu décide aussi essentiellement du "caractère naturel" de la méthode ... On ne saurait donc penser à une application mécanique des lois biologiques. La connaissance elle-même des rythmes de fécondité, même si elle est indispensable, ne crée pas encore cette liberté intérieure du don qui est de nature explicitement spirituelle et dépend du degrés de maturité de l'homme intérieur ».²⁶

Autrement dit : **les méthodes naturelles sont un fondement mais elles supposent d'être vécues dans un contexte de vertus.** Elle peuvent constituer une porte, une pédagogie pour la découverte de cette vie conjugale plénière, mais elles peuvent aussi n'être vécues que matériellement sans ce contexte de responsabilité, de générosité, de charité qui leur est connaturel.

VII - ENTRER DANS L'ADORATION

On doit aller plus loin et affirmer qu'au fond, les méthodes naturelles ouvrent la voie et requièrent une vraie **spiritualité** conjugale. Cette spiritualité, cette vie de relation avec Dieu trouve sa pleine réalisation sous l'influence particulière d'un don du Saint-Esprit : le don de Piété. La Piété est ce don qui nous fait **tout recevoir de Dieu comme d'un Père, avec respect et reconnaissance.** Jean-Paul II souligne que l'on ne peut pleinement comprendre "la vraie signification nuptiale de toutes les manifestations d'affection qui constituent la trame de la persistance de l'union conjugale (...) sans cette compréhension spirituelle qui est le fruit fondamental du don de l'Esprit qui pousse la personne à **respecter l'œuvre de Dieu**"²⁷.

Oui, il faut aller jusque-là. **Comprendre le dessein Créateur, le recevoir avec le cœur, suppose cette attitude spirituelle profonde de reconnaissance et d'adoration qui est un don de l'Esprit-Saint.** Selon les mots de Jean-Paul II, "le respect pour l'œuvre de Dieu contribue à faire en sorte que l'acte conjugal ne soit pas dévalué et privé d'intériorité, qu'il ne devienne pas une "habitude", et qu'en lui s'exprime une adéquate plénitude de contenus personnels (...) mais aussi de contenus religieux, **c'est-à-dire la vénération pour la majesté du Créateur, unique et ultime dépositaire de la source de la vie**"²⁸. En vérité, c'est bien la pointe de ce qui est en jeu dans *Humanæ Vitæ*.

²⁴ Saint Jean-Paul II, Audience générale du 5 septembre 1984.

²⁵ Cardinal Lopez-Trujillo, in *Famille chrétienne*, 17 novembre 2001, p. 23.

²⁶ Saint Jean-Paul II, Audience générale du 7 novembre 1984.

²⁷ Saint Jean-Paul II, Audience générale du 21 novembre 1984.

²⁸ *Ibid.*

En recevant avec gratitude l'ordre naturel, en cherchant à le comprendre, à l'aimer, non seulement les époux épanouissent leur amour dans des vertus qui consolident leur charité réciproque, mais plus encore, ils s'ouvrent à l'adoration contemplative du Créateur. ***Humanæ Vitæ ouvre bien une voie de sainteté conjugale, une pédagogie de l'adoration, de la réception filiale et adorante du plan divin.*** Dieu lui-même est ainsi aimé comme un Père, ses dons sont reçus avec reconnaissance et vénération. Sa bienveillante majesté est expérimentée par les époux.

On comprend pourquoi Jean-Paul II a pu affirmer que "**rejeter l'enseignement d'*Humanæ Vitæ* revient à mettre en question l'idée même de la sainteté de Dieu (...)** Car ces normes morales sont simplement l'exigence, dont aucune circonstance ne peut dispenser, de la sainteté de Dieu à laquelle participe concrètement chaque personne humaine"²⁹.

Affirmer que les normes d'*Humanæ Vitæ* ne seraient pas toujours applicables reviendrait à nier l'ordination de tous à la sainteté, à la communion avec le Dieu trois fois saint.

VIII - LA VOIE ROYALE DE LA CROIX

Saint Jean-Paul II ajoute que refuser *Humanæ Vitæ* « **reviendrait à rendre vaine la Croix du Christ.** Car le Verbe en s'incarnant est entré pleinement dans notre existence quotidienne, qui se déroule par des actes concrets, il est mort pour nos péchés, il nous a re-crées dans la sainteté originelle, qui doit s'exprimer dans notre activité quotidienne »³⁰. Oui, c'est par la Croix que nous sommes lavés de nos péchés. La Croix est bien le moyen d'aller à la sainteté de Dieu. "**Rien d'étonnant alors à ce que le sacrement de mariage engage les époux sur un chemin où ils rencontreront la Croix**"³¹. Votre amour d'époux doit ressembler à l'amour de Jésus, et l'amour de Jésus est un amour qui va jusqu'au bout de l'amour, jusqu'à la mort sur la Croix. En effet, aller jusqu'au bout de l'amour, c'est mourir pour ceux qu'on aime. Pour cela il est impossible d'entrer dans l'Amour sans entrer dans la souffrance, sans mourir comme le Christ. Car Dieu nous a prédestinés à reproduire l'image de son Fils, Jésus, afin qu'il soit l'Aîné d'une multitude de frères (Rm 8, 29).

Oui, chers amis, chers époux, je ne vous prêche pas la facilité. Je vous annonce Jésus, et Jésus crucifié ! **Chers époux, je vous invite à entrer sur cette voie royale de la sainteté conjugale. Il y a des jours où elle n'ira pas sans héroïsme de votre part.** Il y a des jours où vous serez sur le chemin de la Croix. Je pense à la "croix de ceux dont la fidélité suscite moqueries, ironies et même persécutions"³², croix des soucis matériels qu'engendre la générosité dans l'accueil de la vie, croix des difficultés dans la vie du couple, croix de la continence et de l'attente à certaines périodes.

Chers amis, si je vous annonçais autre chose je vous mentirais, je vous trahirais ! Je ne serai plus ministre de Dieu pour vous conduire au bien (Rm 13,4) ni messager de sa Parole.

Le bonheur, la joie parfaite de vos couples passe par là. **Je sais que cela ne va pas sans sacrifice, mais "les tentatives toujours renaissantes d'un christianisme sans sacrifice, un**

²⁹ Saint Jean-Paul II, Discours du 12 novembre 1988 au Congrès international des théologiens moralistes.

³⁰ *Ibid.*

³¹ Saint Jean-Paul II, 23 septembre 1983.

³² *Ibid.*

christianisme liquide, à l'eau de rose, **sont vouées à l'échec**"³³. Le Catéchisme de l'Église Catholique l'exprime avec force : « C'est en suivant le Christ, en renonçant à eux-mêmes, en prenant leur Croix sur eux que les époux pourront "comprendre" le sens originel du mariage et le vivre avec l'aide du Christ. **Cette grâce du mariage chrétien est un fruit de la Croix du Christ**, Source de toute vie chrétienne »³⁴. Nous ne pouvons faire l'économie de la Croix Le calvaire est le point d'où nous pouvons tout voir avec les yeux du Christ et donc comprendre ce qu'est l'amour véritable. Aussi, comme le rappelait Jean-Paul II, « **les époux sont pour toute l'Église le rappel permanent de ce qui est advenu sur la Croix.** »³⁵ c'est pour cela que les foyers chrétiens sont des lieux de joies et de bonheur. Car ce qui est arrivé sur la Croix, c'est tout à la fois la plénitude de la souffrance **et** la victoire sur la mort, le sacrifice parfait **et** la joie la plus grande, la conséquence du péché **et** la consommation de la sainteté. La famille est un lieu d'immense bonheur parce que c'est un lieu d'amour, donc un lieu au centre duquel se dresse la Croix, la source de tout amour.

Parlant du sacrement de mariage, saint Paul s'exclame : « ce mystère est grand, il s'applique au Christ et à l'Église ! » (*Eph. V, 31*) Chers époux chrétiens, l'Église vous confie un immense trésor : elle vous demande d'être les témoins de l'amour même dont Jésus a aimé l'humanité. Oui, aimez-vous « comme le Christ a aimé l'Église : il s'est livré pour elle ! » (*Eph. V, 25*) C'est votre mission, votre vocation : aimer comme le Christ, jusqu'à la Croix ! Votre mission est belle ! Merci de ce que vous êtes au milieu de nous ! Merci, chères familles, du témoignage que vous donnez par votre joie et votre bonheur ! Le sourire sur le visage de vos enfants est la meilleure manière que vous avez de témoigner de votre bonheur. Vous êtes les plus beaux fleurons de la couronne de l'Église ! Vous êtes l'avenir de l'Église et de votre pays ! L'Église vous aime !

Je vous remercie de votre attention et de votre patience à m'écouter. Et avec vous je remercie Dieu le Père tout-puissant de nous avoir donné le Pape Paul VI à un moment crucial de notre histoire, et de l'avoir éclairé et soutenu. Dieu est toujours fidèle même quand une grande partie de la hiérarchie de son Eglise lui est infidèle et excelle dans la confusion et le désordre pour des avantages humains. Comme le disait Benoît XVI à l'occasion du 40^{ème} anniversaire d'*Humanæ Vitæ*, il y a dix ans : « *Ce qui était vrai hier, reste également vrai aujourd'hui. La vérité exprimée dans Humanæ Vitæ ne change pas.* » Que Dieu protège l'Église et que l'Église protège les familles et le monde !

³³ *Ibid.*

³⁴ *Catéchisme de l'Église Catholique*, 1615.

³⁵ Saint Jean-Paul II, *Familiaris consortio*, 13.